



# Communiqué de presse

Forest, le 4 mars 2019

## **Villa DEWIN à Forest : Près de 3000 signataires face au mépris affiché de la Région à l'égard de la protection de son patrimoine !**

En l'espace de 10 jours près de 3000 personnes ont manifesté leur indignation en signant la pétition - en ligne ou en direct - à l'encontre du projet immobilier envisagé dans le jardin de la Villa Dewin, rue Meyerbeer à Forest.

Cette nouvelle demande de permis soumise par la société gantoise Immograda prévoit la construction de 39 appartements répartis en deux immeubles allant de 3 à 5 niveaux et 41 parkings en sous-sol, en mitoyenneté directe avec la Villa Dewin classée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en 2016. Prévues dans la totalité de la partie non classée du jardin et au sein même de la zone de protection définie par le classement, la construction entraînerait l'abattage d'une trentaine d'arbres à haute tige quasi centenaires.

Le Comité Meunier ne cesse de répéter qu'il s'agit là d'un des derniers témoins des jardins de l'entre-deux guerres préservé à ce jour, appartenant très probablement au mouvement du « Nouveau Jardin Pittoresque » et qu'il convient donc de sauvegarder.

Outre l'intérêt patrimonial qu'il présente, ce jardin intact depuis les années trente a vu ses arbres croître et donner au quartier un espace de respiration apprécié de tous. Voir ce patrimoine arboricole voué aux tronçonneuses indigne donc à juste titre les riverains et toutes les personnes qui, prenant connaissance du projet, prennent par la même occasion conscience de la perte irréversible que représenterait la destruction de ce jardin.

Le Comité a bien tenté de le protéger, en déposant en novembre dernier une demande d'extension de classement à la totalité du jardin et en proposant des alternatives pour ce lieu unique. Mais la réponse officielle du Gouvernement de Bruxelles-Capitale se fait attendre... Le Cabinet Vervoort a transmis toutefois par mail sa volonté de déclarer cette demande irrecevable et le Comité déplore qu'aucun des ministres interpellés n'ait daigné répondre à ses courriers.

Cependant, l'enquête publique pour le projet immobilier est actuellement en cours (du 21 février jusqu'au 7 mars - en période de vacances scolaires donc -) et se déroule normalement, en dépit de la demande d'extension de classement.

Dans cette affaire, il semble que Bruxelles Urbanisme et Patrimoine – anciennement Direction des Monuments et Sites – ait refusé d'emblée de se pencher sur la question de l'intérêt patrimonial du jardin, en faisant passer directement à la trappe les nouveaux arguments développés par le Comité Meunier en faveur de la protection de cet ensemble cohérent voulu à l'origine par l'architecte Dewin.

On peut dès lors légitimement se demander si l'administration est incapable de reconnaître une erreur d'appréciation ou si elle répond à une injonction de sa hiérarchie ? Quid également de la frilosité des ministres se rangeant comme un seul homme derrière leur Ministre-

Président dont le cabinet invoque un argument juridique contestable pour ne pas recevoir la demande d'extension de classement ?

Faire la sourde oreille tout en se hâtant d'imposer l'enquête publique, voilà la ligne de conduite que nous impose une Région plus préoccupée de répondre aux desiderata de la promotion immobilière qu'aux préoccupations de ses habitants.

Le Comité dénonce une fois de plus le mépris avec lequel le cabinet Vervoort traite les questions patrimoniales et d'une manière générale, regrette le manque d'ambition de la Région bruxelloise quant à la question de la protection du patrimoine et son retard dans ce domaine par rapport à d'autres villes européennes.

Dans ce dossier, les citoyens rappellent que l'autorisation d'un tel projet réduirait à néant le contexte bâti et paysager qui met précisément en valeur le bel ensemble protégé en 2016. En ce sens, ils rejoignent la CRMS qui a émis un « *avis fermement défavorable au projet dont l'impact, sur le plan urbanistique, architectural et paysager est préjudiciable au bien classé et ne respecte pas sa zone de protection* ». En sollicitant de nombreuses dérogations aux règlements urbanistiques et communaux, cette nouvelle demande de permis ne répond toujours pas au critère de bon aménagement des lieux et est en contradiction totale avec les recommandations et objectifs fixés par la Région de Bruxelles-Capitale, tant sur le plan du développement de la ville que de la protection du patrimoine et de l'environnement.

La pétition appelle le Ministre-Président, chargé du Développement Territorial et des Monuments et Sites, les membres du Gouvernement et les autorités compétentes tant régionales que communales à ne pas accorder de permis à ce projet.

## **Le patrimoine, c'est notre histoire !** **[www.notrehistoire.be](http://www.notrehistoire.be)**

Détails pratique : les citoyens peuvent envoyer leurs remarques jusqu'au 7 mars 2019 à [commissiondeconcertation@forest.brussels](mailto:commissiondeconcertation@forest.brussels).

La Commission de concertation se tiendra le 26 mars 2019 à Forest.

Lien pétition : <http://chng.it/57X5SgSBBM>

**NotreHistoire** est une campagne de mobilisation citoyenne lancée par le Comité du Quartier Meunier Asbl suite à la proposition de classement en octobre 2014 par la Commission Royale des Monuments et Sites de la Villa art déco de Jean-Baptiste Dewin et de l'entièreté de son jardin, située rue Meyerbeer 29-33 à Forest. A la suite d'une pétition qui a recueilli plus de 2000 signatures en faveur du classement, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a classé la Villa Dewin pour totalité et d'une partie seulement du jardin le 7 juillet 2016. Trois mois après cette décision, un promoteur immobilier déposait une demande de permis de construction prévu sur toute la partie du jardin non classé, que la Commission de concertation de Forest avait refusée à l'unanimité.

Jean-Baptiste DEWIN (1873-1948) est un architecte bruxellois, auteur notamment de la Maison Communale de Forest, de bâtiments hospitaliers tels que l'hôpital Saint-Pierre ou l'Institut chirurgical Berkendael (devenu l'ancien complexe de la Croix-Rouge) à la place Brugmann et de nombreuses maisons particulières dans les communes d'Anderlecht, Bruxelles, Forest, Ixelles et Molenbeek.